

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES BELLETTREUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 6 Avril 1849.

No. 59.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BREF DE SA SAINTÉTÉ PIE IX.

A Nos vénérables Frères Jean-Baptiste, archevêque de Pise; Ferdinand, archevêque de Florence, et Joseph, archevêque de Sienne.

« Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. « Parmi les très-graves sollicitudes et les très-amères angoisses qui chaque jour, de plus en plus nous oppriment, et nous affligent au milieu de cette grande tempête déchaînée contre Notre très-sainte Religion, nous avons reçu une grande consolation et un allègement tout particulier de la fermeté sacerdotale avec laquelle vous, Nos vénérables Frères, au nom de vos suffragants et des autres Evêques de la Toscane, qui vous ont confié ce soin, avez su défendre courageusement la cause de cette même Religion, et combattre pour elle de toutes vos forces devant la chambre des députés du grand-duché. Nous savons encore avec quel zèle et avec quelle vigueur vous avez réclaté devant cette assemblée contre tant d'écrits empoisonnés que les plus habiles et les plus capotieux artisans de mensonges, gorgeant de leur propre venin, et couvant dans leur cœur toutes sortes de crimes, y mettent chaque jour en lumière, et ne cessent d'y répandre de tous les côtés par la plus grande perte des âmes. Des écrits aussi dangereux, aussi évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer, sont autant de coupables agressions contre les dogmes vénérables, les lois, les institutions de l'Eglise catholique; ils dénaturent les faits, les mots, les sens des divines écritures; ils livrent à la raillerie et au mépris la dignité et le pouvoir suprême du Pontificat romain, auquel le Christ, notre Seigneur, a confié le gouvernement de son Eglise; ils outragent l'autorité des saints Prélats, foulent aux pieds les lois divines et humaines, et ne négligent rien, au plus grand détriment de la Religion, pour que la licence la plus effrénée de penser et d'agir soit de plus en plus partout fomentée et propagée, ce qui ne peut manquer de déprimer, d'infecter misérablement de toutes sortes d'erreurs une jeunesse imprévoyante, des masses inexpérimentées, et de mettre en péril leur salut éternel. C'est pourquoi, vénérables Frères, nous vous avons écrit cette Lettre, afin de vous donner, à vous, à vos suffragants et aux autres Evêques de la Toscane, le témoignage de Nos plus énergiques approbations de ce que, animés des devoirs du ministère pastoral, pleins de sollicitude pour la conservation de Notre très-sainte Religion et pour le salut des fidèles, vous n'avez pas hésité à élever la voix contre les écrits d'où nous sentons venir et ces fléaux redoutables, que nous ne pourrions jamais assez déplorer, et ces dangers qui affligent et agitent si douloureusement cette heureuse Eglise catholique. Tout en donnant de justes éloges à votre sollicitude pastorale et à votre constance, nous nous proposons d'augmenter votre courage, afin qu'appuyés sur le bras de Dieu vous persévériez tous les autres Evêques de la Toscane, à faire de la vivacité de votre zèle comme un rempart pour la maison d'Israël, à combattre les combats du Seigneur, à élever votre voix, avec autant de force que de sagesse, pour évangéliser le troupeau confié à votre garde. Continuez à dévoiler et à fouler aux pieds les fraudes, les astuces et les erreurs de ces hommes pleins d'ambitions, afin que votre peuple poursuive de son exécution ces détestables écrits, afin qu'immobile dans la vérité catholique et dans le culte, il ne soit point ébranlé, et que jamais il ne puisse tomber dans aucun piège ni dans aucune erreur. Vous ne cesserez donc pas d'adresser avec nous, dans l'humilité du cœur, d'ardentes et ferventes prières au Dieu très-haut et très-grand, afin qu'il daigne, par les mérites de son fils, N. S. Jésus-Christ, détourner du chemin de perdition les prévaricateurs, venir en aide à la débilité des faibles, augmenter le courage et la foi des forts, orner enfin et dilater son Eglise par les victoires de ses enfants. En conséquence, nous désirons que cette lettre soit communiquée, tant à vos suffragants qu'aux autres Evêques de la Toscane, afin qu'ils puissent connaître Nos sentiments. Enfin, vénérables Frères, comme une marque de Notre très-ardente charité, et en gage de toutes les récompenses célestes nous vous donnons, du fond du cœur, Notre bénédiction apostolique, à vous, à tous les autres Evêques de la Toscane, et Nous vous recommandons ardemment au clergé et aux fidèles. « Donné à Gaëte, le 6 février, troisième année de Notre Pontificat. « Pius PP. IX. »

NOUVELLES DE GAËTE.—Les lettres que nous recevons de Gaëte nous confirment que la santé du Saint-Père se soutient, malgré le chagrin profond que son cœur a ressenti du dernier acte de révolte et d'ingratitude des Romains. La proclamation de la République et l'insolence avec laquelle une Assemblée frappée d'anathème a prétendu prononcer la déchéance du pouvoir temporel de la Papauté, ont comblé d'amertume l'âme si énergique et si courageuse de Pie IX.—De fréquentes réunions de Cardinaux, mais non pas des consistoires, comme le disaient improprement les feuilles napolitaines, ont lieu à Gaëte. Les membres du Sacré Collège s'empressent de multiplier auprès de son auguste Chef les témoignages de leur dévouement, de leur fidélité et de leur vénération. Une de ces réunions qui ont pour objet les plus graves intérêts du Siège apostolique, a été tenue le 14, jour même de la date des dernières correspondances que nous ayons eues. Le comte Esterhazy, ambassadeur d'Autriche, l'envoyé extraordinaire de Prusse, ont été admis à présenter leurs hommages au Saint-Père, et de longues audiences leur ont été accordées.

NOUVELLES DE ROME.—14 février 1849. « Comme je vous l'annonçais dans ma dernière lettre l'Assemblée constituante, composée d'hommes qui sont se sont sciemment et volontairement placés hors de

l'Eglise, a cependant voulu, par je ne sais quel sentiment de profanation hypocrite, inaugurer l'ouverture de ses séances par une messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'Eglise de Santa-Maria d'Ara-Celi; elle devait pousser plus loin encore son audace sacrilège et dérisoire, puisque dimanche dernier, le surlendemain du jour où elle venait de prononcer la déchéance du Successeur de St. Pierre, elle s'est venue en pleine église de Saint-Pierre chanter un *Te Deum*. Du moins, dans cette triste circonstance, l'attitude ferme et digne des chanoines a apporté quelques consolations aux cœurs chrétiens. Ils ont résisté à toutes les menaces de violence contre leur personne, de spoliation contre leurs biens, et ils ont nettement refusé, quoi qu'il dût leur arriver, de s'associer à ces profanations. Dès la veille, ils avaient fait connaître leur résolution au gouvernement; cette déclaration ne le découragea pas; en effet, soit qu'il eût la pensée de les traîner de force à l'hôtel, soit plutôt qu'il espérait les effrayer par l'appareil militaire, il fit investir à l'improviste, au milieu de l'office du matin, la chapelle du chœur où se réunissent tous les chanoines, et des factionnaires furent établis aux portes, avec ordre de les empêcher de sortir jusqu'à l'heure fixée pour le *Te Deum*. Mais heureusement qu'il existe une issue communiquant avec la sacristie, et que les envahisseurs ne connaissent pas; les chanoines sortirent par cet endroit les uns après les autres, et au moment où on erat mettre la main sur eux, la place était vide. On assure que le gouvernement, pour se venger, a frappé l'Eglise et le chapitre d'une amende énorme. Il fallait cependant pour un *Te Deum* se procurer un officiant; pour en avoir un, le ministre a été réduit à s'adresser aux aumôniers attachés aux légations de *reducti*, et que l'on connaît capables de tout. Un d'eux a accepté, mais au lieu des clercs attachés à l'Eglise, encouragés par l'exemple des chanoines, n'a voulu l'accompagner à l'autel, et ce sont douze officiers de la garde civique qui ont tenu les cierges. La proclamation de la République, accueillie par la masse de la population avec stupeur, a causé de l'étonnement même à un grand nombre de ceux qui se sont rattachés au système actuel, et qui s'imaginaient, après le succès du parti qui avait porté Gallati à la présidence de la Constituante, que cette mesure extrême pourrait être ajournée; c'est à deux heures du matin que cette proclamation a été faite dans la ville, réveillée et effrayée en même temps par le son de toutes les cloches. A la suite de la proclamation de la République, les cœurs aux couleurs papales ont été changés pour y substituer celles aux couleurs italiennes, de même les armes de Pie IX ont été enlevées partout, excepté sur les édifices religieux. Pour tromper le peuple sur la criminalité des actes dirigés contre le Saint-Père, on vend en ce moment dans les rues un prétendu extrait de saint Bernard, traduit en italien, et dans lequel, en travestissant le texte et la pensée de ce saint docteur, on met dans sa bouche des paroles contre le pouvoir temporel des Papes. Les prélats ne peuvent plus sortir de l'Etat, et c'est même avec beaucoup de peine qu'ils peuvent s'éloigner de Rome. Le gouvernement a donné ordre à la police de leur refuser des passeports; mais par contre, tous les Russes partent, un ordre de l'empereur leur ayant enjoint de quitter Rome dans le plus bref délai. Vous connaissez les noms des trois membres qui ont été choisis pour composer la commission exécutive: Carlo Armellini l'honnête dirigeant, est encore très-vert, malgré ses soixante-quinze ans; il était avocat consistorial avant la révolution, et il passait jusqu'à cette époque pour un homme modéré; mais son ambition et le désir de faire oublier une parenté coupable, par le temps qui court, car il est père et frère de jésuites, paraissent l'avoir jeté dans le mouvement. Montecchi, le second triumvir, exerceait autrefois les fonctions très-modestes de curiale, charge qui correspond à celle de nos procureurs de bas étage avant la révolution. Condamné sous le pontificat de Grégoire XVI, pour crime politique, il devait tout à Pie IX; il s'est fait l'un de ses ennemis les plus acharnés. Quant à Salicetti qui complète le triumvirat, c'est un Napolitain réfugié; il passe pour un homme habile; mais il doit surtout sa nomination au désir de la Constituante de témoigner son bon vouloir aux révolutionnaires de Naples et à tous ceux d'Italie. « S. E. »

AUTRES NOUVELLES DE ROME.—Le *Monitore Romano* est rempli de décrets: l'un abolit les couleurs pontificales et les remplace par les trois couleurs de la République italienne: vert, blanc et rouge. Les drapeaux de la nouvelle République porteront l'aigle romain à la hampe. Pauvre aigle de Scipion et de César! Quelle décadence! Un autre décret établit trois boutiques officielles de changeurs, pour escompter aux fabricants et aux chefs d'ateliers les bons du trésor dont personne ne veut plus. On leur donnera en échange un peu d'argent monnayé, qui devient de plus en plus rare, et beaucoup de coupures de billets dont le cours est forcé. Ceux des chefs d'ateliers qui, ensuite de ce décret, refuseraient de payer leurs ouvriers en monnaie, ou en petits billets d'échange, seront punis selon toute la rigueur des lois.—Les séances de la Constituante ont eu peu d'importance jusqu'au 13. Le 11, Mamiani a envoyé sa démission. Les triumvirs ont réclamé la création d'un ministère responsable nommé par eux; ce qui leur a été accordé. Le 12, Joseph Mazzini, le chef de la jeune Italie, le plus dangereux des démagogues, a été proclamé citoyen romain. Il ne lui manque plus que d'être nommé constituant, et de venir s'asseoir près de Garibaldi.—Le 13, Sterbini a présenté un projet de loi qui déclare propriété de l'Etat tous les biens des congrégations religieuses. Ainsi voilà la plus odieuse des spoliations religieuses. Ainsi voilà la nouvelle ère républicaine. Il faut attendre rien moins des tristes plaignants de nos niveleurs de 91!—Dans cette même séance, on a nommé les commissaires chargés de rédiger la loi organi-

que de la République. Nous y remarquons Armellini, Camino, Sturbinetti et Muzzarelli. Sterbini a présenté un décret tendant à réformer le coin des monnaies. On y lit cette devise: *Deo vuole Italia unita* (Dieu veut que l'Italie soit unie.) Cette prétention de faire parler la volonté de Dieu serait bien ridicule si elle n'était pas saignée dans la bouche des agresseurs du pouvoir des Papes.—Galati, ministre de la justice, a proposé un décret abolissant toute juridiction ecclésiastique, tant en ce qui regarde les personnes qu'en ce qui concerne les biens. *E sempre bene!*—On se rappelle combien les démagogues avaient exploité l'exemple de l'évêque de Rieti, qui avait voté pour la Constituante. Voici ce qu'il dit sur ce fait le *Conciliatore* de Florence: Mgr. Curiali, évêque de Rieti, lors du vote pour la Constituante romaine, déposa son bulletin tout ouvert et rédigé comme suit: « Je vote pour le retour de l'innocent Pie IX, je vote pour le retour du Pape, notre légitime souverain, je vote pour le retour de Sa Sainteté, le Vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'Eglise catholique. »

P. év. de Rieti. « ROME.—Le *Contemporain* nous apprend le résultat de la séance du 17. C'est encore un vote du libéralisme démagogique; tout employé civil devra donner un acte d'adhésion écrite à la République romaine; tout militaire devra prêter un serment solennel. La commission, pour l'examen du projet de vente des biens ecclésiastiques, a par l'organe de son rapporteur, déclaré qu'elle admettait pleinement la proposition des triumvirs. Dans la séance du 18, la prétendue Constituante avait décerné l'abolition du Conseil d'Etat, et la nomination d'une commission ministérielle pour en remplir les fonctions. Est-ce que l'indépendance si problématique de ce conseil effrayait encore les triumvirs? Une circulaire du ministre de l'intérieur pourvoit à la rédaction prompte et d'office des inventaires de tous les biens meubles et immeubles des établissements religieux, le tout aux frais desdits établissements. Ainsi on ne se contente pas de mettre la main sur les biens; on en fait payer l'inventaire par les propriétaires dépossédés. C'est un raffinement dont la justice turque n'avait pas encore eu l'idée. »

DU PROCÈS DE M. DE ROME.—Nous recevons le *Monitore romain* du 22 février où nous lisons:

AU NOM DE DIEU ET DU PEUPLE. L'Assemblée constituante décrète: Tous les biens ecclésiastiques de l'Etat romain sont déclarés propriétés de la République. La République romaine devra convenablement les ministres du culte, l'entretien de ces ministres sera assuré par un ou plusieurs autres ministres.

Rome, 21 février 1849. Le Président, G. GALATI. Le secrétaire, FILIPPO VITI.

ENCORE D'AUTRES NOUVELLES DE ROME.—La démagogie romaine se montre de plus en plus dans la hideuse cupidité de ses luttes et de ses rapines. Déjà, dans la séance du 13, la prétendue Constituante a déclaré les biens ecclésiastiques, propriétés de l'Etat. Le jour même, pour s'assurer sa proie, elle a rendu un décret qui prohibe toute aliénation de ces biens immeubles. De plus, des commissions populaires sont chargées d'établir l'inventaire de tous les biens, revenus, immeubles ou effets mobiliers des églises, congrégations, confréries, hospices, évêchés, presbytères et autres fondations pieuses de toute nature. Après la spoliation, voici les prescriptions, les insultes, les parodies sacrilèges: c'est le 1793 au petit pied. Le 14, un placard officiel dans toute la ville enjoignait aux prêtres de ne plus paraître en public avec le costume ecclésiastique, et des groupes poursuivaient les rues en criant: Mort aux prêtres! Mort aux prêtres! La police a fait une notification pour révoquer ce placard; mais sa proclamation restait, et ces fameuses affiches proscrites en apparence, provoquées en réalité, dont les démagogues ont si bien le secret. Qu'en ont dit les amis sincères qui rapportent une correspondance de la *Patria*: « Vous savez que le chapitre de Saint-Pierre a refusé de élire le *Te Deum* le jour de la proclamation de la République. En raison de ce délit, le chapitre a été frappé d'une amende de 10,000 écus. Si elle n'est pas immédiatement payée, les doyens seront jetés en prison jusqu'à ce que la somme ait été acquittée. Nos prêtres se cachent ou se déguisent. Hier, un Capucin traversait la place Barberini au moment où quelques curages s'annuaient à détruire, à coups de fusil, le Triton de la magnifique fontaine qui est au milieu de la place. Le pauvre homme ne put s'empêcher de jeter un regard d'étonnement sur ces curages qui détruisaient pour le plaisir de détruire un des chefs-d'œuvre du Bernin. On le remarqua, on courut à lui, et après l'avoir coiffé d'un bonnet rouge, on se mit à lui arracher la barbe. On ne peut dire où se serait arrêté cet atroce amusement, si des passants indignés n'eussent arrêté ce malheureux des mains de ces forcenés.—Tout prêtre, qui demandait à quitter la ville, est arrêté comme suspect et incarcéré. Si la crise continue, nos monuments et nos églises vont être dépourvues de leurs richesses. Des brocanteurs anglais et russes se sont abattus sur la ville et parlent d'acheter nos statues et nos tableaux. Le gouvernement, qui manque d'argent, semble disposé à écouter leurs propositions. Les chaises se passeront comme à Venise, où une compagnie anglaise vient d'acquiescer l'*Erce Homo* d'Albert Durer et l'immortelle *Assomption* du Titien. Pauvre Italie, te voilà encore une fois envahie par les Barbares! »

FERRARE.—Voici un exposé officiel de l'affaire de Ferrare, inséré dans la *Gazette de Vienne*: il explique parfaitement les griefs et la conduite des troupes impériales: « Le général Radezki, voyant qu'il ne pouvait obtenir des autorités romaines la réparation d'une série d'injustices et de violences commises par les habitants de Ferrare contre la garnison autrichienne, au mépris du droit des gens et des traités, jugea à propos de les châtier pour les ramener au devoir. En conséquence, une brigade commandée par le

général-major Coronini passa le Pô, le 18 courant, à une heure de l'après-midi dans Ferrare sans avoir éprouvé aucune résistance, et campa sur les glacis de la ville. Une députation de ville s'étant présentée chez le général, le général lui fit part des motifs qui l'avaient amené et lui communiqua une note contenant l'exposé de nos griefs, ainsi que l'indication des réparations que nous sollicitons. Voici les points principaux: 1° extradition des individus complices de l'assassinat de trois soldats autrichiens; 2° présentation de six otages pour garantir l'observation des conditions présentes; 3° rétablissement des armes du Pape, souverain légitime des Etats pontificaux; 4° enlèvement des barricades élevées contre la citadelle; 5° paiement d'une amende de 205,000 écus romains, dont 6,000 pour l'indemnité due au consul impérial Bertuzzi, dépossédé de ses biens; 6° maintien de toutes les clauses renfermées dans les précédentes conventions. Toutes ces conditions devaient être acceptées dans les vingt-quatre heures, sinon le général avait l'ordre de bombarder la ville. La députation revint au camp avant l'expiration des vingt-quatre heures; elle était accompagnée du cardinal évêque et du consul britannique, pour solliciter une prorogation du délai, à l'effet de se procurer la somme demandée. Une prorogation fut accordée jusqu'à quatre heures de l'après-midi du 19 courant. A cette heure la somme fut complétée. Le général-major lieutenant de Heineau s'est assuré dans la matinée du 20 que les barricades avaient été enlevées, les armes du Pape rétablies et les otages donnés. Il s'est adressé à l'autorité municipale, en l'absence de toute autre autorité légale, une convention dont les clauses ont pour objet de garantir à la garnison impériale, attendu que l'on ne jugea point à propos de laisser les militaires isolés dans la ville après les tentatives d'assassinat qui avaient été commises sur les soldats isolés. »

En Piémont, la fraction ultra-démocratique du ministère l'a emporté: M. l'abbé Gioberti se retire. Cette retraite eût pu être honorable; elle a été sans dignité et sans franchise. Voici les faits. Le 20 février, Gioberti avait eu une ovation; on parlait de sa démission: un millier de citoyens se rendirent sans ses fonctions par le prieur de rester au pouvoir, et de là allant exécuter un charivari violent devant la maison du député Bradorio, le chef de l'opposition radicale. Cette démonstration, dont les excès sont sans doute à regretter, paraissait avoir raffermi le ministre. On fut donc surpris le lendemain quand, à l'entrée de la séance, on vit le ministre se retirer. Le sujet de discussion fut la loi de réorganisation des ministères. M. Gioberti ne vint pas s'exprimer; mais le lendemain, dit-il, une force à me faire, mais le jour viendra où je révélerai mes adversaires, non seulement au moment de la confusion, mais au moment où le ministre Rattazzi s'élance à la tribune. « Je suis obligé de parler, dit-il, le dissentiment est venu de ce que l'illustre prélat dit de ces choses quand on intervient en Toscane pour rétablir le grand-duc. Voilà toute la vérité. » Les tribunes applaudissent. Au lieu d'accepter ce reproche qui l'honore, Gioberti jeta et se traîna: « Je n'ai jamais voulu l'intervention dans le sens de ce mot; je n'aurais pas pris part à une intervention qui n'est que la source de la souffrance du peuple. » Puis, après avoir dit ces choses, il se traîna à l'essai de faire prononcer le rétrograde. Le sujet de discussion, c'est la question de l'indépendance: le voilà la guerre! L'affirmation que quelquefois soutiendra le contraire, en a menti. M. Sinigaglia, ministre de la justice, relève ce brusque et injurieux démenti par une affirmation contraire. Alors Gioberti bat en retraite et déclare que son expression de mensonge ne s'applique à aucun membre de la chambre, mais à des auteurs d'écrits anonymes qui l'ont attaqué. La chambre accueille cette rétraction avec des cris d'incrédulité, et passe à l'ordre du jour. C'est ainsi que M. l'abbé Gioberti a perdu le pouvoir sans avoir eu le courage de ses convictions, sans avoir eu accomplir jusqu'au bout la mission d'ordre et de conservation à laquelle il semblait être appelé, et qui pouvait racheter tant et de si coupables erreurs. Sa chute misse la brèche plus largement ouverte que jamais au torrent de l'anarchie dont il a rompu les premières digues, et qu'il est impossible à contenir aujourd'hui. Nous ne le dissimulons pas: la situation du Piémont est déplorable, et le trône de Charles-Albert ne nous a jamais paru plus sérieusement menacé.

LE 24 FÉVRIER.—Voici quelques détails sur la cérémonie célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de février. L'Assemblée est partie à neuf heures et demie de son palais: La garde nationale, quelques escadrons d'infanterie, la garde républicaine, faisant la haie de palais de l'Assemblée à l'Eglise de la Madeleine. Les représentants étaient à peine rendus à l'Eglise que le président de la République est arrivé en voiture avec le Vice-Président, M. Boulay (de la Meurthe). Le premier portait l'uniforme général de la garde nationale: le grand carillon et la plaque de la Légion d'honneur. Un piquet de garde nationale à cheval et de cuirassiers faisaient escorte. Au moment où le Président a mis pied à terre pour monter les degrés de l'Eglise, une foule bruyante a cherché à rompre les rangs de la garde nationale qui tentait de la maintenir, et a occasionné quelque confusion. L'intérieur de l'Eglise avait quelques parties tendues de noir: la scénographie était simple mais sévère. Le chœur-couple, séparé du grand vaisseau de l'Eglise par une balustrade de marbre, était réservé à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République; à M. Boulay (de la Meurthe), vice-président, et à M. Armand Marc, président de l'Assemblée nationale. Ils occupaient trois fauteuils; les autres parties du chœur étaient occupées par les ministres, le corps diplomatique et les dignitaires ecclésiastiques. Le service divin a commencé à dix heures. Mgr. Porchevèque de

était l'officiant. A l'élevation, les tambours ont battu aux camps, et tout le monde s'est religieusement incliné. L'orchestre et les chœurs de la société des concerts du conservatoire ont exécuté, pendant l'office des morts, la marche funèbre de Beethoven, le *Dies ira* de Cherubini, le *Lacrymosa* de Mozart, et le *De profundis*. Après les chants de deuil, sont venus le *Te Deum* et l'hymne à sainte Geneviève [*Urbs beata*], de l'illustre Lesueur. Le président de la république a été accompagné jusqu'à sa voiture par le clergé. Le clergé a également accompagné jusqu'à la grille de l'église M. Armand Marrast, président de l'assemblée. Les représentants sont revenus au palais législatif dans le même ordre qu'ils en étaient partis. Après la sortie des ministres et des corps constitués, le peuple qui stationnait sur la place de la Madeleine a été admis à entrer dans l'église pour voir le cénotaphe. Cette journée s'est passée dans le plus grand ordre.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL 6 AVRIL 1849.

Nous donnons aujourd'hui la fin de la Correspondance si intéressante et si bien raisonnée d'Anti-Démagogue. Nous espérons que nos lecteurs la liront avec plaisir, et y reconnaîtront de plus en plus la beauté des prétentions de l'Avenir.

CE QUE PRÉTEND L'AVENIR.

Suite et fin.

Nos jeunes amis de l'Avenir, le clergé sait comme vous que le Christ est venu apporter la liberté sur la terre; mais il ne s'accorde pas avec les démagogues sur le sens de ce mot, dont ceux-ci abusent si étrangement. Pour eux, la liberté c'est le droit indépendant de rendre compte à aucune autorité sur la terre. Pour eux, la liberté c'est qu'un homme perfide, un manteau d'hypocrisie, un voile spécieux sous lequel ils cachent la jalousie qui les ronge, la suffisance dont ils sont bouffis, la satanique détermination d'ameuter le peuple sans résultat. Ne demandez pas à ces gens-là qu'ils s'immolent pour délivrer le pauvre peuple de ces maux, qui s'attachent comme des chancres à la nature humaine. Non, non; habileurs de profession, ils vous feront des discours à perte d'haleine; ils vous donneront des mots, du vent; ils flatteront basement même la populace qu'ils méprisent, s'ils espèrent se servir d'elle; et toujours le mot d'ordre donné à leurs impures phalanges sera le mot de liberté. Le clergé agit, et il comprend les choses bien autrement. Il croit que les meilleurs amis du peuple sont ceux qui se sacrifient pour lui; qui se font pauvres avec lui; qui s'attachent à ses pas, même au fond des forêts qu'il va défricher, pour lui parler une parole consolante pour lui procurer ce bonheur réel et bienheureux ceux qui ont le cœur pur. Il croit que les vrais amis de la liberté ne sont pas ceux qui font de ce mot le synonyme de cette indépendance absolue qui émancipe l'intelligence et le cœur de toute règle et de toute loi; mais que ce sont ceux qui enseignent que la liberté, que le Christ nous a apportée, est celle qui est attachée à la pratique entière et fidèle de toutes les règles de son évangile. Tout en chérissant les libertés publiques; tout en appelant de ses vœux des formes gouvernementales propres à garantir les franchises populaires et à faire régner, dans leur vrai sens, la liberté, l'égalité et la fraternité, il reconnaît toujours une liberté qui plane au-dessus de toutes les autres, c'est la liberté qui consiste à obéir au maître de notre libre arbitre; tout comme il traite de vil esclavage, l'asservissement à ces doctrines erronées, à ces passions indomptées, qui courbent sous un joug si vil tant de précheurs de liberté. Messieurs de l'Avenir, vous ne serez pas si chatoilleux, nous l'espérons, que de vous croire ici notre point de mire.

Vous et vos semblables êtes les vrais ennemis de la liberté. Jamais vous n'avez su la présenter sous ses traits nobles et séduisants de fille du ciel et de compagne de la religion. Travestie sous les formes que vous lui faites, elle apparaît comme un monstre qui lave ses pieds dans le sang, et qui de sa bouche laisse s'exhaler les cris furieux de l'Émeute, quand ce ne sont pas ceux de l'erreur, du blasphème et de l'irreligion. Vous allez, sans doute, appeler tout cela de pieuses diatribes; et nous dirons à nos compatriotes: Lisez l'Avenir, et vous y verrez préconisées ces incessantes tentatives d'insultes et de outrages des gouvernements, qui font ruisseler le sang, et accablent la société de maux. Vous y verrez tous ceux qui ont l'autorité, ravalés, traités de tyrans et de monstres, parce qu'ils se défendent. Vous y verrez messieurs les rédacteurs faire de dignes alliances avec le socialisme parisien, et se venter du rare honneur d'être entrés dans les familles de l'Atelier et de la Rue Populaire. Vous y verrez des maximes hardies, avancées avec toute la crudité et l'assurance que comporte l'ignorance jointe à la témérité. Vous y verrez des atteintes portées à la morale chrétienne, des nullités indécentes, des principes aussi purs que celui-ci: "On ne doit pas attendre de la jeunesse qu'elle soit aussi religieuse que l'âge mûr;" comme si tous les âges, indistinctement, ne pouvaient pas pratiquer la morale évangélique.

Voilà, Messieurs, pour votre reproche au clergé de repousser la liberté. Et certes, j'en aurais que faire de défendre ce corps si longuement, si n'eût suffi de faire remarquer son entente cordiale avec les hommes libéraux, mais non socialistes, auxquels le peuple confie aujourd'hui ses intérêts.

C'est charmant de voir le ton gravement prophétique que prend parfois le Congrès des treize. Par exemple, en parlant des renversements de gouvernements, il dit: "Pour nous, nous avons la conviction que ces changements qui ont nécessité pour s'opérer de si terribles bouleversements doivent à l'avenir s'effectuer par la seule force des idées." Voyez donc, lecteurs, quel ordre nouveau nous annoncent nos jeunes oracles! Depuis qu'il se fait des révolutions dans le monde, elles ont été cruelles, accompagnées de crimes, de proscriptions, de vengeances. Aussi bien lui que dans les années 1848 et 1849, elles ont été sanglantes en France, en Suisse, à Vienne, à Rome, à Naples, en Sicile. Mais, depuis le 14 mars courant,

jour où l'Avenir se déploya pour nous faire lire dans ses colonnes, nous n'avons plus à craindre rien de semblable. Un oracle nous annonce que la révolution que nous préparons nous rouges, n'aura pour armées que leurs seules idées, pour boulets et mitraille que les seuls raisonnements de l'Avenir! Riez, lecteurs, ou soyez sérieux; car si c'est triste, c'est drôle aussi.

Nous n'allongerons pas nos remarques pour parler de ces avancées de l'Avenir: "Que partout les gouvernements ont été établis par le peuple; que le peuple seul a dû songer à se former tel gouvernement; que c'est chacun des individus ou plutôt la majeure partie des individus qui ont remis entre leurs seules idées, pour boulets et mitraille que les seuls raisonnements de l'Avenir! Riez, lecteurs, ou soyez sérieux; car si c'est triste, c'est drôle aussi." Ces assertions fussent-elles aussi vraies qu'elles sont démenties par l'histoire, il ne s'en suivrait pas qu' "aussitôt que le peuple s'aperçoit qu'une autre forme de gouvernement lui serait plus avantageuse, il ne fasse qu'exercer un droit incontestable, s'il l'adopte." Ce principe est celui des sans-culottes de 93, et les Romains ne peuvent s'en servir pour justifier leur ingratitude rebelle contre un pontife ami de toutes les sages réformes, promoteur si sincère de tout ce qui pouvait contribuer au bonheur de son peuple.

Nous ne pouvons néanmoins résister au besoin de faire appercevoir le peu de profondeur de connaissances historiques de l'auteur de l'écrit de l'Avenir, en ce qui regarde l'origine du pouvoir temporel du Pape. Voyons en effet si, comme il le prétend, à Rome comme ailleurs, le peuple a établi son gouvernement; si le peuple en a réglé la forme, etc. Que nous dit l'histoire? Que dans l'invasion des barbares, l'Italie fut le principal théâtre de leurs dévastations. Que, délaissée par les Empereurs d'Orient. Rome fut sauvée par les papes. Léon-le-Grand arrêta la marche d'Attila, de Genséric, roi des Vandales; Zacharie, celle de Luitprand et de Rachis, roi de Lombards. Ce qui fait dire à Jean de Maller que, si la justice naturelle doit décider, le pape est de droit seigneur et maître de Rome, car sans le pape Rome ne serait plus." Que dit encore l'histoire? Qu'Étienne II alla en France pour réclamer le secours de Pepin contre le déloyal lombard Astolphe, et que Pepin ayant vaincu les lombards dans deux campagnes, il fit don "à St. Pierre, à l'Église et à la république romaine" des villes qui composaient l'Exarchat. Constantin Copronyme ayant réclamé la restitution des contrées reprises sur les Lombards, Pepin rejeta sa demande. "Les Franks, dit-il, n'ont pas versé leur sang pour les Grecs, mais pour St. Pierre et pour le salut de leurs âmes." Après la mort de Pepin, Didier essaya de nouveau de conquérir l'Exarchat et Rome. Charlemagne arrive alors en Italie, défait les Lombards, entre dans Rome, y confirme la donation de son père et y ajoute quelques provinces. Nous ne voyons là aucune trace de cet appel du pape au gouvernement par le peuple romain; mais nous y voyons un autre que lui donner au pape le gouvernement temporel; et il est à remarquer qu'il l'a toujours conservé, depuis, par la volonté de toutes les nations chrétiennes. Ce court exposé, lecteurs, ne laisse pas que de convaincre que les auteurs de l'Avenir s'en font beaucoup accroire.

Maintenant, lecteurs, si trois mots d'histoire cités consciencieusement dans l'édition de nos treize Samois, ne vous suffisent pas à apprécier par le ton ingrat et avec lequel ces Messieurs prononcent cette sentence digne de tant d'autres: "Le pouvoir temporel du Pape n'a pas d'autre base que celle de tous les gouvernements politiques de l'univers."—Nous serions aises de savoir ce que le brave Pepin, ce que le noble Charlemagne et ses nobles Franks auraient pensé de cette emphatique sentence: s'ils auraient consenti à avoir versé leur sang pour des Canino, des Sterbini et des Mannini; s'ils auraient eu combattre pour le salut de leurs âmes en combattant pour des galériens, des repris de justice, des gueux et des excommuniés?

Et, ne croyons pas que nos Sénateurs (!), en robes prétexées, soient plus redoutables sur le terrain de la logique et du droit public, que sur celui de l'histoire. Ils posent une question aussi foudroyante que celle-ci: "Les peuples ont-ils l'héritage des gouvernements ou les gouvernements ont-ils été établis par le peuple pour lui-même?" Aussitôt leurs savantes réponses nous tombent sur la tête comme la grêle sur les feuilles tendres:

"Partout, c'est le peuple qui a établi son gouvernement; c'est chacun des individus ou plutôt la majeure partie des individus qui ont remis entre les mains d'une administration une partie de leur liberté, pour mettre l'autre sous la garantie de la force publique," etc, etc, etc.

"Donc, aussitôt que le peuple s'aperçoit qu'une autre forme de gouvernement lui serait plus avantageuse, il ne fait qu'exercer un droit incontestable, s'il l'adopte."

Quelle rapidité! dans les conclusions surtout!! Evidemment, notre siècle est à la vapeur... Cependant, nous qui ne prenons pas pour trépid la bouillotte furibonde d'une locomotive; nous qui végétons sur des mâtures, qui nous traînons sur nos béquilles d'idées vieillies, nous ôsons répondre: Non, Messieurs de l'Avenir, aux yeux du christianisme, les gouvernés ne sont pas pour les gouvernants comme de vils troupeaux, ni comme les objets ravalés d'une rapace et égoïste spéculation. Dans les idées chrétiennes, le pouvoir est une paternité; le commandement est un fardeau; les fonctions s'appellent des charges. Mais réciproquement, selon notre vieille doctrine, l'obéissance est un devoir; l'Émeute, la démagogie sont des crimes.

Dans nos idées arriérées, nous n'admettons pas que tous les gouvernements aient été établis par le peuple, mais pour le peuple. Elle serait bien courte, disons-nous, la liste des dynasties qui n'auraient régné sur les peuples qu'après un pacte préalable avec tous les individus ou la majorité d'entre eux. Et, tous les gouvernements eussent-ils été établis par le peuple, nous ne pourrions encore, comme injurieuse à l'ordre et à la raison, la maxime déléter: "Aussitôt que le peuple etc." Que la souveraineté soit dans le peuple tant qu'on voudra, cette maxime n'en sera pas moins digne de toute réprobation. Evidemment, la souveraineté ne saurait être dans le peuple sans contrôle et sans limites; car, qui oserait dire que la source première en est en lui, et non pas en Dieu seul? Quand Dieu, pour constituer le pouvoir terrestre, veut bien se servir du peuple, qu'on appellera, si l'on veut, souveraineté secondaire, il ne s'en suit pas moins que Dieu est l'auteur du pouvoir. Or, la sagesse de Dieu ne peut vouloir que le peuple ait sur le pouvoir par lui établi le domaine de l'enfant

sur ses hochets. A plus forte raison, le pouvoir ne peut être le jouet de petites fractions du peuple, ni d'individus factieux qui usurpent le nom de peuple.

Vous n'avez pas été peu surpris, lecteurs catholiques, d'entendre dire à nos candides écrivains de l'Avenir, que la déchéance du pape "est une question purement politique." Vous qui n'avez pas perdu le sens religieux, vous n'appellez pas purement politique une question intimement liée, avec la sécurité, la liberté, la grandeur de l'Église. Vous qui ne mettez pas au-dessus de tout l'idole que ces Messieurs adorent sous le nom profané de liberté, vous ne pouvez saluer avec enthousiasme le triomphe de cette idole, si la religion est mise aux fers. Mais nos jeunes adversaires ne sont pas si soucieux, allez. Si vous leur dites: Mais, le Pape devenu simple citoyen romain, n'a plus les moyens de s'entourer des lumières indispensables au siècle où nous vivons, et en perdant la science, l'Église perd sa gloire et sa grandeur. Si les radicaux de Rome sont les mêmes que ceux de Suisse, de Florence etc. etc. ce dont il n'y a pas à douter, Pie IX devra s'attendre à recevoir d'eux les mêmes traitements qu'ont reçus Mgr. Marilley et l'illustre Archevêque de Florence: l'exil, la prison, l'expulsion de leurs sièges, les empiètements les plus attentatoires à leur autorité sacrée. Les Bulles, Brefs, Encycliques et tous rescrits papaux, devront passer par la filière de MM. Canino, Sterbini, etc. etc. et subir la loi du Placet. Grandes garanties d'orthodoxie pour les catholiques de l'Église universelle! L'élection du Pape serait désormais soumise à l'influence d'un gouvernement, si, selon les idées du jour, devra être athée, et pourra avoir, pour agents et pour ministres, des juifs et surtout des radicaux-socialistes-rationalistes, etc. etc. A tous ces embarras et à bien d'autres, nos politiques à idées avancées répondront: Quid ad nos? Vos videritis. Que nous font à nous les intérêts de l'Église! Voyez-y vous autres. Qu'en dites-vous, catholiques; il n'est pas étonnant que nos Athas évalent les épaulés, quand elles ne sont chargées que de nos pieuses diatribes, puisque l'Église elle-même leur pèse si peu. Répétons leurs paroles: "Nous n'hésitions pas à saluer avec enthousiasme la déchéance du Pape et la proclamation de la république à Rome, si cet acte n'est pas prématuré; si le Pape repousse les conseils perdus qui l'invitent à se servir des armes étrangères; si enfin, le sang ne doit pas couler pour le maintien de l'ordre actuel." Mais, la haute et poignante question religieuse, qu'en font-ils? Elle n'est donc rien pour eux! Leurs cœurs n'ont donc de sympathie que pour l'œuvre du poignard démocratique!... Proh pudor!!

Le croirait-on! Nous n'avons pas encore signalé les plus révoltants passages de l'écrit: "Pouvoir temporel du Pape!"... On a toujours en raison de dire que des fils bien nés ne parlent qu'avec éloges, des fautes réelles de leur père. Les jeunes catholiques de l'Avenir mettent une indigne complaisance à dire d'atroces calomnies contre le Père commun des fils de l'Église. Copiant l'abbé De La Menais, non pour le génie, mais pour la malice et la perfidie des insinuations, ils disent: "La malheureuse Pologne a été cruellement livrée à l'Empereur de Russie par le roi de Rome (le Pape). L'indépendance si vantée du Pape comme roi n'est en réalité qu'un jouet entre les mains de l'Autriche, de la Russie etc. Pour prix des forces qu'elle mettrait à la disposition du roi de Rome, la Russie exige l'abolition de la Pologne; et le Pape pour sauver le roi de Rome renthématise la Pologne." Voilà comme la plume de ces chalenoux fils de l'Église trace l'histoire d'un pieux et paternel pontife, Grégoire XVI! Où ont-ils puisé leurs renseignements! Dans les *Affaires de Rome* de l'abbé sus-mentionné; dans le récit de ce prêtre justement foudroyé par Fanathme, et qui, dans les dernières révolutions de France, a mis sa parole et sa plume au service des rouges de Paris! Voilà, sans doute, un bien impartial témoin pour déposer contre Grégoire XVI! Il vaudrait presque autant aller chercher la mesure de la justice de Dieu dans les blasphèmes que profèrent là-bas les anges rebelles.

Nous ne répondons que peu de mots à ces pieuses calomnies; et nous dirons, en comprimant notre indignation: Non, mille fois non; la malheureuse Pologne n'a pas été cruellement livrée à la Russie par Grégoire XVI. Mais, la malheureuse Pologne, électrisée par la révolution de 1830, se souleva contre la Russie. C'était évidemment se vouer à la boucharie. Quand son corps ensanglanté fut à gisant aux pieds de l'Autocrate, le Pontife éploré blâma la Pologne, et dénonça des chefs perdus, croyant ainsi épargner de plus grands malheurs. Voilà les faits: non, mille fois non, la Pologne n'a pas été cruellement livrée. Il est vrai que, depuis, l'espoir paternel du pontife fut cruellement trompé. Mais aussi, la dénonciation de la tyrannie de l'empereur Nicolas, et la condamnation qu'il fit de sa conduite, le 22 juillet 1842, et plus tard, quand le Czar visita Rome, ont retenti dans tout le monde; pour donner le solennel démenti aux calomnies des ennemis du Saint-Siège.

Les écrivains de l'Avenir ont tellement émoussé en nous le sentiment de la surprise, que, rendu à ce paragraphe "Nous avons regretté l'emploi du monitoire lancé par le Pape, etc." nous ne pouvons plus que sourire de pitié. Ils ne voient dans les perturbateurs romains que des républicains: de la leur scandale. Mais la vérité historique montre en eux de grands pécheurs. Ils ne voient dans l'expulsion du Pape qu'un événement tout politique; la réflexion nous y fait voir une question des plus hautement religieuses. Nous nous dispensons d'autre réponse. D'ailleurs, mentis est iniquitas sibi: voyez comme ces messieurs approuvent l'emploi du monitoire contre les souverains du moyen-âge. Ils accordent le droit d'user des armes spirituelles contre les princes oppresseurs, c'a-d. pour un but temporel; et ils en refusent l'usage contre les démagogues, les pires de tous les tyrans; contre les oppresseurs de Rome, et les voleurs des biens de l'Église.

Les arguments sur le clergé français ne méritent pas de réponse, tant elles dénotent peu de conviction. Après l'expulsion de Louis-Philippe, ce clergé put se croire dispensé d'arroses ses larmes les vestiges du fuyard: on lui faisait tout comme il avait fait à Charles X; et l'Église de France, maltraitée, pouvait accepter un fait accompli, que d'ailleurs il n'était pas en son pouvoir de changer. Le Pape a pu et dû, pour les mêmes motifs en faire de même. Vous autres qui êtes si avancés, vous n'ignorez pas cela, nous en sommes bien sûrs. Mais, vous voulez vous donner l'insigne plaisir de faire, à propos des richesses et du pouvoir, une disgracieuse réflexion que, sans doute, vous avez puisée dans vos cœurs; car toutes les grandes pensées viennent du cœur.

Nous sommes si las, que nous ne dirons rien de l'im-

pertinence à propos de la liberté de la presse. C'est du zynisme comme tout le reste.

Nous croyons avoir rempli notre tâche, qui était de faire voir que l'écrit: "Pouvoir temporel du Pape," était marqué au cachet du mensonge historique, de la perfidie dans les insinuations, et calculé pour détruire toute loyauté politique.

Maintenant, aux lecteurs de l'Avenir qui inclineraient à se ranger aux idées de l'écrivain que nous venons de réfuter, nous dirons: Avant de vous décider, veuillez relire la fable qui pour titre:

Le Fou qui vend la Sagesse.

ANTI-DÉMAGOGUE.

LES ASTRES AU 19^e SIÈCLE.

Nos lecteurs aiment à savoir tout ce qui se passe dans le monde, et quelquefois ils seraient tentés de demander des nouvelles des pays d'outre-monde. Mais comme nous n'avons guère le temps de faire autre chose que de nous occuper des affaires du globe sur lequel nous vivons, nos lecteurs nous excuseront si nous n'usons pas du télégraphe électrique pour leur procurer les nouvelles des planètes voisines. Du reste, nous avons aujourd'hui à leur dire un mot d'un vrai météore, inconnu (!!) jusqu'à ce jour: il s'agit d'un nouveau (!) manifeste de M. Louis-Joseph Papineau!! Cet homme, qui se dit si patriote et si Canadien, commence à comprendre que sa conduite publique depuis un an est d'abord un amercissement, et ensuite un fléau pour le pays, si elle devait avoir des imitateurs. M. Papineau commence à sentir que son vote, le plus anti-national qui fut jamais au sujet de la représentation du pays, soulève l'indignation de tous les bons Canadiens, de tous les hommes qui ont un cœur, une âme, une conscience. Il s'aperçoit [trop tard peut-être] que l'opinion publique est fortement prononcée contre lui, et que, si à l'heure qu'il est il remettrait son mandat, le comté de St. Maurice n'en voudrait plus pour son représentant. Il lui semble en effet entendre ce grand comté lui dire:

"Papineau, nous t'avons confié nos plus chers intérêts; nous t'avons donné la mission de défendre nos droits et de nous procurer le bonheur et la paix; nous t'avons chargé d'agir libéralement et patriotiquement. Qu'as-tu donc fait? Pourquoi t'es-tu donc mis aux torques? Pourquoi as-tu renié ton passé? Pourquoi t'es-tu fait traître de la cause libérale? Où as-tu mis ton ancien patriotisme, le patriottisme de ton illustre père, le patriottisme de tous les concitoyens? Pourquoi enfin viens-tu de mettre le seau à ton abjuration politique en refusant à ton pays une augmentation de représentants qu'il demande depuis si longtemps et que le manifeste de la réforme et du progrès l'imposait de réclamer?"

A cette voix, M. Papineau... laisse la tête? Non; il la relève plus haut que jamais, et il crie à tous ses compatriotes: "Vous avez tort; j'ai raison contre vous tous." Tel est en huit mots le résumé des huit colonnes de l'écrit de M. Papineau. Inutile donc de vouloir le prendre en détail et de le réfuter phrase par phrase ou même mot par mot. Autant vaudrait dire que nous entreprendrions de débrouiller le chaos de compter le nombre de gouttes d'eau de la mer, de grains de sable des rivages, ou d'étoiles du firmament, M. Papineau continue en effet à ne rien trouver de bon: les ministres sont corrompus et corrupteurs; les journalistes sont vils, bas, salariés, mercenaires, venus au plus offrant; les membres du parlement sont les créatures et les valets des ministres; tout le monde enfin se trompe, a tort, déraisonne; M. Papineau seul a de l'esprit, de la raison, de l'âme, du cœur, de la conscience, du bon sens, du patriotisme, du libéralisme, et des vertus élevées! Voilà ce que dit et écrit M. Papineau. En vérité, lorsque nous lisons de semblables productions, assaisonnées des épithètes les plus injurieuses possibles, nous ne pouvons nous empêcher d'étudier un peu la nature de celui qui en est l'auteur. Plus nous pensons à M. Papineau, et plus nous nous convainçons qu'il n'est pas fait pour notre étroite planète. Nous commençons à croire qu'il est destiné à aller habiter quelques-uns des satellites de Saturne, ou peut-être mieux à aller fonder une colonie icarienne. C'est bien dommage que M. Cabot, qui a daigné visiter le continent d'Amérique, ne se soit pas rendu au Canada. Il aurait pu y faire la connaissance de M. Papineau, et nous sommes certain que leurs principes n'eussent guère différenciés. Nous supposons que cette magnifique entrevue n'a pu avoir lieu, parce que, de même que deux astres ne peuvent s'approcher sans se choquer, ainsi M. Cabot et Papineau eussent couru le risque d'une collision; et comme ces bons Messieurs sont les plus grands philanthropes du monde, ils ont bien voulu épargner au Canada un embrasement général, qui eût été la suite inévitable de la collision de ces deux corps planétaires. Donc grands remerciements à M. Papineau; il est le sauveur de son pays. Mais tout n'est pas perdu; parce que l'entrevue avec M. Cabot ne peut avoir lieu, ne serait-il pas possible de faire un autre rapprochement? M. Proudhon par exemple ne figurerait-il pas bien à côté de M. Papineau? Nous ne voyons pas pourquoi il n'en pourrait pas faire; ce sont deux grands niveleurs que ces deux grands [!] hommes-là; ils veulent l'égalité parmi les hommes, mais une égalité vraiment fabuleuse. Outre cela, ce sont des hommes à grandes maximes et à grandes vnes; l'honorable M. Proudhon dit en effet: "La propriété c'est le vol? l'hoi. M. Papineau dit de son côté: "Périsse la patrie plutôt qu'un principe." Ainsi tous deux sont décidés à la ruine de leur pays: l'un veut mettre tous les biens en commun, dût-il pour cela mettre tout à feu et à sang; l'autre veut être dictateur et avoir raison contre tout le monde, et pour cela il est prêt à livrer son pays à l'étranger, pourvu toutefois qu'il ne soit pas obligé de voir et encore moins de porter le nom usquet. M. Proudhon aime son principe, "la propriété c'est le vol," tant qu'il ne s'agit pas de lui; M. Papineau soutient que la patrie doit périr plutôt qu'un principe, mais il ne peut se résoudre à sacrifier son intérêt personnel au principe qu'il prône tant. Décidément ce sont là deux hommes nés pour le bonheur du genre humain; ils sont semblables en tous points; ils sont frères en principes et en doctrines. D'ici à ce que dira l'histoire pourra être appliqué à l'autre, et le nom de l'un pourra servir à l'autre. C'est là une application neuve du communisme et des principes de ces deux grands hommes. Que le monde est heureux de les posséder!

Enfin, pour en terminer avec ce manifeste très-manifestement et très-horriblement rempli de faits incorrects en tous points, de faux principes politiques et d'injures nombreuses et nouvellement sorties de la fa-

brigue ad hoc de Proudhon-Cabet-Considérant-Raspail-...
Barbes-Papineau et Cie, nous dirons que M. Papineau...

LA PAYE DES MEMBRES.

Avant-hier soir, nous avons assisté à la séance du
Parlement durant laquelle les Honorables ont déterminé...

Comme nous n'avons que peu d'espace aujourd'hui,
nous ne ferons pas de longues remarques à ce sujet...

Première et seconde résolutions, qui seront proposées par
M. Hincks, en comité de toute la chambre.

10. Qu'il est expédient d'abroger les droits de douanes
imposés par les actes 10 et 11 Vict., ch. 31, et 10 et 11...

20. Qu'il est expédient qu'à l'entrée des divers articles
ci-dessous mentionnés en cette province, les droits portés...

Table with columns for goods (e.g., LE SUCRE, MELASSE, THE, CAFE, TABAC, VIN, SPIRITUEUX) and their respective values in pounds and shillings.

CHRONIQUE GENERALE.

Nous ne devions pas nous tromper, lorsque mardi nous
disions qu'aujourd'hui nous pourrions annoncer que...

omplie de la sainte cause a été, nous pouvons le dire,
complet; puis qu'en moins de quatre jours, plus de...

Nous apprenons par le Pilot de ce matin qu'hier M.
Guy a fait motion pour une règle nisi, pour que les Propriétaires...

La glace devant cette ville est fort endommagée, et devra
partir sous peu de jours.

Rien n'est plus comique que de voir avec quel sérieux
et quelle gravité nos confrères des Etats-Unis accueillent...

Un vaisseau marchant, le New-York, arrivé, aux
Etats-Unis, nous apprend que les espérances à la banque...

Les M. de l'Avenir persistent dans la position qu'ils
ont prise vis-à-vis du Souverain-Pontife de l'Eglise catholique...

Le major Robinson a fait son dernier rapport au
sujet des chemins à lices, depuis la Nouvelle-Essex et le...

Le Evêques Protestant de Provinces Anglaises de
l'Amérique du nord doivent s'assembler en synode Provincial...

Mercrredi, le Bill pour amender l'Acte des Ecoles
dans le B. C. a subi sa seconde lecture; il doit être discuté...

William Workman, Esq., vient d'être élu Président
de la Banque d'Epargne de la cité et District de Montréal...

Le "Canada Temperance Advocate" du 2 avril nous
est parvenu; il contient toujours des articles fort intéressants...

On paraît croire que M. Galt, l'agent de la compagnie
des terres, sera élu membre du parlement en remplacement...

Nous avons le plaisir d'annoncer que, la corporation
de cette ville n'ayant pas d'argent pour payer les écoles,...

Le fameux heuf appartenant à M. Hays doit dit-on
être tué, et la chair doit être vendue demain au marché...

M. L'EDITEUR.

Un instituteur, et sans doute un des plus huppés, vient
de faire une sortie dans les colonnes de l'Avenir [No. du...

Il est malheureux pour ceux que le peuple appelle à la
tâche pénible de commissaires d'écoles, d'avoir à moissonner...

Les commissaires ont la tâche bien désagréable de diriger
tous les efforts du peuple vers le bien commun de toute une...

Les longs rapports du surintendant, dites-vous, n'ont
pas l'effet d'enfermer, parce qu'on sait que tout en est faux...

Les rapports sont trop longs. Mais si vous les aviez lus, vous
vous seriez abstenu de faire la pitoyable sortie qu'on a sous les yeux...

D'ailleurs, mon cher "Canadien" que le rapport soit long
ou court, pourvu qu'il produise le même effet d'endorment...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

Avant de laisser le sujet, j'ai dû pas vous laisser ignorer
que je ne suis porté à vous adresser ces lignes ni par les...

dra fonder deux couvents de son ordre, l'un près de
Kingston [Haut-Canada] et l'autre dans l'état d'Iowa, sur...

UN COUP D'ESSAI.—M. André Auclair, de la Grande rue
du faubourg St. Laurent de cette ville, vient de terminer une...

AVIS A CEUX QUI NE PAYENT PAS LEURS JOURNAUX.—M.
Joseph Harding, propriétaire du Pennsylvania Inquirer, a...

UN VAISSEAU.—Le fameux steamer (Transatlantique)
Great Britain vient d'être acheté pour £25000. Il est...

RELATIONS.—Il paraît que les relations diplomatiques
entre l'Angleterre et l'Espagne vont être rompues sous...

FUNERAILLES.—C'est le 25 février qu'ont eu lieu les
funérailles de Mgr. Walsh, évêque de Cambrayopolis et...

ETAT FINANCIER DE LA FRANCE.—Nos dernières données
de Paris nous apprennent que les importations et exportations...

DÉPUTÉS.—On sait que la république romaine a envoyé
deux députés auprès du gouvernement français; mais il paraît...

INFAMES.—Une lettre de Rome, du 24 février, dit que
le Pape du 14 de ce mois, au milieu des lueurs de l'Assemblée...

LITTÉRATURE.—Six mille cinq cent un ouvrages, écrits
dans toutes les langues, mortes et vivantes, sont sortis des...

PROUDHON.—Après le relevé de la situation le 4 mars, pour
23 686 fr. 50 c. de souscriptions d'actions, et 6,250 adhérents...

DÉCÈS.—A Hartford, le 30 mars, l'Hon. Ed. Henry Bowen,
un des juges du district de Gaspé, à 41 ans.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE,
A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

LES REGLES A SUIVRE ET LES DÉFAUTS A ÉVITER EN ÉCRIVANT, une lettre
de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais...

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Éléphant en pierre et dans le genre gothique.
Les conditions sont très-faciles. S'adresser à J. B. THOMAS...

DAMIS PAUL, ORGANISTE THÉÂTRAL, ayant fixé sa résidence, près du Couvent du
BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes...

